

(en application de l'article 24 (2) de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau)

Deux forages géothermiques au 2 rue Belair à Bettembourg

Il est porté à la connaissance du public que la demande de Monsieur Patrick Franck concernant la gestion des eaux dans le cadre de deux forages géothermiques au 2 rue Belair à Bettembourg, a fait l'objet d'une décision ministérielle en date du 6 septembre 2023 Réf. EAU/AUT/23/0553 de la part de Madame la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable.

Contre la présente décision un recours est ouvert devant le tribunal administratif qui statue comme juge du fond. Le recours doit être introduit, sous peine de forclusion, dans un délai de 40 jours à compter de la notification de la présente. Le délai prend cours le 16 septembre 2023 et va jusqu'au 25 octobre 2023 inclus.

Le public peut prendre inspection de la décision et des plans y afférents à l'administration communale de Bettembourg.

Fait à Bettembourg, le 14 septembre 2023

Damien NEY
Secrétaire Communal



Laurent ZEIMET
Bourgmestre

